



**C.G.T - P.J.J.**

263, rue de Paris - Case 500 - 93514 MONTREUIL Cedex.

**Syndicat National C.G.T. des Chancelleries & Services Judiciaires**

4, boulevard du Palais - 75001 PARIS.

**L'U.G.S.P - C.G.T.**

- 263, rue de Paris - Case 542 - 93514 MONTREUIL Cedex

**Collectif CGT insertion probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris - Case 542-93514 MONTREUIL Cedex

Montreuil, le 4 septembre 2020

## Compte-rendu point situation COVID au SG – 4 septembre 2020

Le Secrétariat Général du Ministère de la Justice a organisé une réunion sur le mode d'une conférence, durant laquelle les OS écouteront sagement la méthode utilisée, les principes mis en avant et auraient droit au cours sanitaire par la médecin coordinatrice.

Bon, ça ne s'est pas passé comme ils voulaient, si bien que la DRH-SG a dû venir au côté du SG par intérim parce qu'il était un peu chahuté, particulièrement par **la CGT**....

**La CGT** a posé plusieurs questions et autant de remarques que les autres OS ont souvent reprises, mais nous n'avons eu que peu de réponses, pour ne pas dire aucune....

Mais en préambule, nous ne comprenons pas pourquoi nous n'avons reçu aucun chiffre actualisé hormis ceux de la PJJ suite à notre demande.

→ Le SG s'engage à communiquer des chiffres par semaine.

Nous interpellons très fortement sur l'absence de concertation avec les OS pour l'établissement de cette note. Si nous pouvons comprendre l'urgence, nous rappelons que dès mi-avril **la CGT** a demandé que soit travaillé le protocole de rentrée. En effet, nous connaissions les échéances des protocoles : 11 mai puis 2 juin, après 1<sup>er</sup> juillet et enfin 1<sup>er</sup> septembre. Il n'y avait pas de surprise. D'autant plus que la généralisation du port du masque et de l'augmentation de nouveau cas ont pris de l'ampleur durant tout le mois d'août. Le SG avait donc toute l'attitude pour faire une consultation, même en amont de la note du 1<sup>er</sup> ministre.

De plus, **la CGT** déplore un dialogue social médiocre voire inexistant. Nous avons déjà pointé l'absence de CHSCT-D durant le confinement, ceux réunis à partir du 11 mai l'ont été sous la pression des OS et ont été majoritairement de piètre qualité.

**La CGT** exige que le SG rédige en urgence une note aux présidents de CHSCT-D pour leur imposer la tenue immédiate de séance.

→ Nous n'avons eu aucune réponse à notre demande pourtant répéter à plusieurs reprises.

Et de manière générale, **la CGT** est assez déçue par cette note qui n'est ni plus ni moins qu'un copier/coller de la note du 1<sup>er</sup> ministre. Nous avons une note très généraliste qui ne tient pas compte des réalités qu'imposent nos missions.

**La CGT** a porté les points suivants :

- **Agent avec enfants dont l'école/crèche ferme pour COVID, quelle situation administrative ?**

En appui avec les affirmations de la DGAFP du 26 août aux OS qui définissent que sur présentation d'un document de l'établissement l'un des 2 parents sera placé en ASA le temps

de faire tester son enfant. Quid des parents dont les enfants ne seront pas accueillis à l'école suite à la fermeture de leur classe/établissement.

→ Le SG n'a pas connaissance de cette réunion et n'a reçu aucune information de la part de la DGAFP, donc pour le moment les agents sont contraints de prendre des jours enfants malades.

**La CGT** exige, une fois que la directive du 26 août de la DGAFP sera appliquée, que les agents ayant eu recours à des jours enfants malades dans l'intervalle pour cause de COVID soient re-crédités de leurs jours.

- **Port du masque obligatoire** : **La CGT** a toujours été pour, mais fourni par l'employeur en tenant compte d'un changement tout les 4 heures plus 2 autres masques pour les agents utilisant les transports en commun.

**La CGT rappelle que le trajet domicile-travail** concerne l'employeur puisqu'en cas d'accident l'agent est couvert au titre de « l'accident de trajet » (selon des règles précises).

**La CGT demande que la distribution de masque soit faite par le directeur de service par une dotation hebdomadaire de minimum 15 masques jetables par agent et 4 masques lavables par mois** en s'appuyant sur le modèle mis en place depuis le 11 mai pour les soignants.

→ En réponse, le SG nous fait un point logistique, de la gestion global de l'approvisionnement et de la distribution des masques par les services du SG jusque dans les directions interrégionales ou les SAR.

Des stocks, en métropole, de masques et de gels ont été constitués pour tenir 6 mois en cas de nouvelles pénuries. Des stocks vont être faits dans chaque DOM et COM.

- Absence de note d'administration venant préciser en lien avec les métiers ?  
→ Pour le SG, elles sont inutiles, car le 1<sup>er</sup> ministre a donné un cadre auquel il ne convient pas de déroger et qui doit s'appliquer !
- **Télétravail, la CGT** demande l'application de l'arrêté du 31 juillet 2019 instaurant le télétravail au ministère tant que le nouveau texte tenant compte du décret modificatif du 5 mai 2020 ne sera pas signé. Il est urgent de mettre fin au déploiement chaotique du télétravail et assujetti au bon vouloir d'un chef
- Si **la CGT** est en accord avec les directives sur les réunions, les déplacements et poursuivre le développement de la visioconférence ou audioconférence, qui décide que telle ou telle salle peut contenir X agents ? Que se passe-t-il si un agent se sent en insécurité ?  
→ **Pas de problème pour le SG, les cadres travailleront en lien avec les Assistants de prévention....**  
Comme chacun sait, il y en a dans tous les services et tous sont écoutés et suivi par le « chef » !!!

En conclusion, une longue réunion, pour peu d'informations, l'administration se refuse toujours à prendre la moindre initiative pour protéger ses agents et attend toujours la sainte parole gouvernementale.

Le SG reste donc dans la réaction....